

En mars, le printemps arrive et je donne mon sang !



En mars, le printemps arrive et je donne mon sang !

Les dons sont en baisse en cette fin d'hiver ! Il est nécessaire de se mobiliser !

Ce geste généreux et solidaire permet de sauver des vies.

Voici donc les lieux de collectes mobiles dans notre département pour le mois de mars

MERCREDI	4	TOURRENQUETS	Salle des fêtes	15 h 00 - 19 h 00
JEUDI	5	RISCLE	La Halle	15 h 00 - 18 h 30
VENDREDI	6	LASSERAN	Salle des fêtes	15 h 00 - 19 h 00
VENDREDI	13	MARCIAC	Salle des aînés	09 h 30 - 13 h 30
VENDREDI	13	LOMBEZ	Salle Ramondère	14 h 30 - 19 h 00
MERCREDI	18	MANCIET	Salle polyvalente	14 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	20	AUCH	Musée des Amériques	09 h 30 - 13 h 30
VENDREDI	20	AUCH	Musée des Amériques	15 h 00 - 19 h 00

L'Etablissement Français du Sang préconise la prise de rendez-vous en ligne.

Pour prendre RDV c'est simple, il suffit d'aller sur <https://mon-rdv-donnesang.efs.sante.fr/> ou d'appeler le 0 800 972 100

Des créneaux horaires sont bien sûr disponibles aux donneurs se présentant spontanément sans rendez vous.

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur les collectes ci-dessus, vous pouvez donner sur le site d'Auch dans l'enceinte de l'hôpital, parking n°1 Allée Marie CLARAC

Ouvert tous les mardis de 10h à 13h30 et de 14h30 à 18h et tous les jeudis de 10h à 13h30 et de 14h30 à 19h.



VOICI QUELQUES RAPPELS SUR LES CONDITIONS POUR DONNER SON SANG

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo
- Être reconnu(e) apte au don
- Peser au moins 50 kg
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de 2 ans, un dosage sera effectué)



DANS CERTAINS CAS, IL FAUT RESPECTER UN DÉLAI AVANT DE DONNER SON SANG :

- Après la fin d'un traitement par antibiotiques : 7 jours
- Après des soins dentaires : 7 jours
- Après un épisode infectieux : 14 jours (après l'arrêt des symptômes)
- Après un piercing ou un tatouage : 2 mois
- Après un voyage dans un pays où sévit le Paludisme (malaria...) : 4 mois
- Après une intervention chirurgicale : 4 mois

Voici les dernières informations depuis le 1er septembre 2025

Modification des critères de sélection des donneurs depuis le 1er septembre 2025 :

Le délai pour les personnes ayant fait un tatouage ou un piercing et les personnes ayant recouru à l'acupuncture ou ayant effectué une endoscopie passe de 4 à 2 mois.

La contre-indication pour les donneurs ayant bénéficié d'un substitut osseux lors d'un implant dentaire est également supprimée.

En ce qui concerne les patients atteints d'hémochromatose, ils auront la possibilité de faire un don « saignée » dans les collectes de sang moyennant une ordonnance.

